



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE DROIT DE LICENCE  
ANNUELLE DES PROGICIELS FISCALITE**

**DÉCISION N° DM-20-003  
EN DATE DU 10 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer le droit de licence des progiciels Fiscalité ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société GFI de signer un contrat de droit de licence annuelle des progiciels Fiscalité ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société GFI – 145 boulevard Victor Hugo – 93400 SAINT OUEN représentée par son Directeur Monsieur Emmanuel BLAISSE, un contrat de droit de licence annuelle des progiciels Fiscalité. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite sans toutefois que la durée globale n'excède 4 ans.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 8162,88 euros HT (huit mille cent soixante deux euros et quatre-vingt huit centimes)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

|   |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20200110-Imc1H6980H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 10/01/2020<br>Date de Publication : 10/01/2020 |
|---|